



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 20 Mars 2024

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Délibération n°42/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	11 Mars 2024
Date d'affichage	11 Mars 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	44
Nombre de Délégués en exercice	43
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	25
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt- mars à 09h30, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle de Spectacle rue du Docteur Fontaine – St Sever Calvados 14380 NOUES DE SIENNE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Monsieur Marc ANDREU SABATER a démissionné de toutes ses fonctions d'élu. La commune de VIRE NORMANDIE n'a pas encore procédé à la désignation de son remplaçant au sein du Syndicat des Eaux du Bocage Virois. Le nombre de Délégué en exercice est donc de 47 au lieu de 48.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BRISON – VALOGNES Coraline BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, MAINCENT Lyliane, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine et ROSSI Annie.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs BAZIN Lucien, CHANU Hervé, GALLIER Pierre-Henri, JUS Eric, LEFRANCOIS Denis, LETELLIER Nadine, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Étaient absents : Monsieur BENOIST Bernard, CHENEL Fernand, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles.

Procurations : de Monsieur CHANU Hervé à Monsieur GUETTIER Mickaël ; de Monsieur GALLIER Pierre-Henri à Monsieur DROULLON Joël ; de Monsieur JUS Eric à Madame BRISON-VALOGNES Coraline ; Monsieur LEFRANCOIS Denis à Monsieur CATHERINE Pascal.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 09h53.

Madame ARNAUD Christine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois présente aux conseillers syndicaux le rapport d'orientation budgétaire 2024 du service Assainissement Non Collectif (SPANC) dont un exemplaire leur a été envoyé avec la convocation à la présente réunion.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux prennent acte du rapport d'orientation budgétaire 2024 du service Assainissement Non Collectif (SPANC) dont un exemplaire est annexé aux présentes.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

**Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON**



Hermon

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication
Le



BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2024

1. Evènements notables

Le Syndicat des Eaux du Bocage Virois a été créé au 1er janvier 2024 par fusion du Syndicat des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever, du Syndicat de Production de la Sienne, et par transfert de compétence Assainissement Collectif de Vire Normandie, Valdallière et Souleuvre en Bocage.

L'ensemble des biens, droits et obligations des syndicats fusionnés sont transférés au syndicat issu de la fusion.

Budgétairement, les résultats 2023 et la dette des structures suivantes ont été transférées au budget Assainissement Non Collectif du Syndicat des Eaux du Bocage Virois :

Structure	Résultat de fonctionnement transféré	Résultat d'investissement transféré	Résultat total transféré	Capital des emprunts transférés
Budget Annexe ANC Vire Normandie	49 448 €	0 €	49 448 €	/
Budget Annexe ANC Souleuvre en Bocage	9 465 €	15 941 €	25 406 €	/
SIVOM de Saint – Sever – Budget ANC	7 252 €	5 000 €	12 252 €	/
TOTAL	66 166 €	20 941 €	87 107 €	0 €

2. Les effectifs

Le Syndicat des Eaux du Bocage Virois comprend à la date du 1^{er} mars 2024 un effectif de 43,8 salariés, auxquels se rajoutent 5 agents mis à disposition par la Ville de Vire Normandie et 3 apprentis.

36 salariés sont de droit privé (dont 2 en détachement de la fonction publique et 1 en disponibilité), 7 sont fonctionnaires et 1 contractuel de droit public.

Les salariés sont actuellement répartis de la façon suivante :

- 31 salariés et 2 apprentis affectés au SIRET Eau Potable
- 7 salariés et 1 apprenti affectés au SIRET Assainissement Collectif (personnel ex – Service Assainissement Vire Normandie)
- 1 salarié affecté au SIRET Assainissement Non Collectif (personnel transféré des SPANC)

Le personnel travaillant de façon mutualisé entre les différents services, des clés de répartition seront à définir pour une répartition des charges. Les effectifs actuels estimés sont de :

- 33,5 ETP en Eau potable
- 16,8 ETP en Assainissement Collectif
- 1,7 ETP en Assainissement Non Collectif

L'effectif n'a pas évolué depuis la création au 1^{er} janvier 2024.

Les évolutions suivantes sont envisagées pour 2024 :

- L'intégration en CDI de droit privé avec détachement de la fonction publique d'un technicien SPANC de Soulevre en Bocage suite à sa titularisation.
- Une démission d'un fonctionnaire est prévue au 30/03/2024. Il n'est pas envisagé de recrutement externe pour remplacer ce poste.
- Un poste de fonctionnaire catégorie C filière administrative est actuellement vacant. Il est envisagé de supprimer ce poste.
- Le recrutement d'un technicien de maintenance est envisagé pour renforcer l'équipe Usines en adéquation avec le périmètre technique géré.

Les élections du Comité Social et Economique (CSE) sont prévues en mars 2024. Suite à cette élection, un accord d'entreprise sera à négocier avec le CSE, en substitution des différents régimes actuellement appliqués.

3. Recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2023 sur les 3 budgets Assainissement Non Collectif transférés se sont élevées à 233 k€, dont 146 k€ de produits exceptionnels sur le SIVOM de Saint Sever.

Pour 2024, les recettes anticipées, liées à la nouvelle tarification votée en février 2024, s'élèvent à 159 k€ :

- 143 k€ prévus au titre des 14 €/an facturé à l'ensemble des usagers SPANC,
- 16 k€ anticipés de contrôles ponctuels (ventes, conception / réalisation).

En y ajoutant les 66 k€ de résultat de fonctionnement transféré, le total des recettes de la section de fonctionnement est de 225 k€.

4. Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement 2023 sur les 3 budgets Assainissement Non Collectif transférés se sont élevées à 167 k€.

Les dépenses proposées pour 2024 s'élèvent à 225 k€, comprenant :

- 125 k€ de charges de personnel
- 12 k€ de prestation de la commune de Soulevre en Bocage pour la mise à disposition de personnel sur 3 mois,
- 30 k€ de prestation de STGS (contrôles périodiques sur Vire Normandie)
- 10 k€ de charges générales refacturées par le budget eau potable
- 5 k€ d'indemnités élus
- 8 k€ d'amortissements
- 25 k€ de charges diverses (carburant, fournitures, contentieux, ...)

Le détail des dépenses de fonctionnement est joint en Annexe.

5. Endettement

Pas d'endettement

6. Section d'investissement

Les recettes d'investissement prévues sont de 29 k€ : 8 k€ d'amortissement 2024 et 21 k€ de solde transféré des sections d'investissement.

Ces recettes seront affectées aux dépenses suivantes :

- 10 k€ en immobilisations incorporelles, notamment pour l'achat d'un logiciel ANC adapté au besoin du service
- 19 k€ en immobilisation corporelles (véhicules, mobilier,...)